



# Revue de presse



Lundi 29 Décembre 2025



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

## Communiqué du Conseil des ministres

Le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé, dimanche, une réunion du Conseil des ministres, a indiqué un communiqué du Conseil des ministres, dont voici la traduction APS :

"Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, a présidé une réunion du Conseil des ministres, consacrée à un projet de loi portant amendement technique de la Constitution, aux projets de lois organiques relatifs au régime électoral et aux partis politiques, ainsi qu'à un exposé sur la compensation des coûts de transport dans le domaine économique.



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

## **Le Conseil des ministres approuve les amendements du projet de loi organique relatif aux partis politiques**

Le Conseil des ministres a approuvé, lors de sa réunion présidée, dimanche, par le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, les amendements du projet de loi organique relatif aux partis politiques.



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

## **Cour des comptes**

### **652 opérations de contrôle effectuées en 2023**

La Cour des comptes a effectué 652 opérations de contrôle durant l'année 2023, dans le cadre de ses actions visant l'amélioration de la performance de la gestion publique, a indiqué l'institution dans son dernier rapport annuel.

Selon ce rapport rendu public dimanche sur son site web, la Cour des comptes a réalisé 652 opérations de contrôle sur un total de 777 opérations programmées, se traduisant par l'établissement de 734 rapports de contrôle, répartis sur 137 rapports portant sur la qualité de gestion et 597 rapports à fin d'apurement des comptes de gestion des comptaibles publics.



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

## **La Cour des comptes publie son rapport annuel 2025**

La Cour des comptes a annoncé, dimanche dans un communiqué, la publication de son rapport annuel pour l'année 2025.

"Conformément à l'article 199 de la constitution, la Cour des comptes publie son rapport annuel 2025, établi en respect des dispositions de l'ordonnance n 95-20 du 17 juillet 1995 relative à la Cour des comptes, modifiée et complétée", a indiqué la Cour dans le communiqué.

Le rapport, précise-t-on, "reprend les principaux résultats des travaux de contrôle réalisés par la Cour des comptes au titre de son programme annuel d'activité de contrôle, assortis des recommandations qu'elle estime devoir formuler ainsi que des réponses des responsables, représentants légaux et des autorités de tutelle auxquels ces travaux sont notifiés, et ce, dans le respect de la procédure contradictoire".



## **Conseil des ministres – Projet de loi portant amendement technique de la Constitution : le Président Tebboune ordonne son report**

Comme le président de la République s'y était engagé en 2024, le projet de loi organique sur les partis politiques a été adopté par le Conseil des ministres, avec des amendements qui tiennent compte des doléances des partis politiques. Un Conseil des ministres s'est tenu hier sous la présidence du président de la République, chef suprême des forces armées, ministre de la Défense, M. Abdelmadjid Tebboune, avec, à l'ordre du jour, un projet de loi portant sur un amendement constitutionnel technique, deux projets de lois organiques relatifs au régime électoral et aux partis politiques, ainsi qu'un exposé concernant l'indemnisation des frais de transport dans le domaine économique.

## Cour des comptes : le rapport annuel 2025 publié

La Cour des comptes a annoncé, hier dans un communiqué, la publication de son rapport annuel pour l'année 2025.

Le présent rapport annuel, que la Cour des comptes adresse au président de la République, est établi conformément aux dispositions de l'article 199 de la Constitution et en respect de l'article 16 de l'ordonnance 95-20 du 17 juillet 1995, relative à la Cour des comptes, modifiée et complétée et des procédures édictées par le règlement intérieur de la Cour des comptes. Ce rapport reprend les principaux résultats des travaux de contrôle réalisés par la Cour des comptes au titre de son programme annuel d'activité de contrôle.

## Plusieurs institutions mondiales l'ont affirmé : l'économie algérienne tient bon

Plusieurs institutions monétaires internationales ont confirmé, à l'image de la Banque mondiale (BM), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), ont confirmé la robustesse de la reprise de l'économie nationale en 2025.

Avec une croissance du PIB de 4,1% au premier semestre et de 3,8% sur l'année. Portée par les secteurs hors hydrocarbures, cette dynamique s'est accompagné d'une inflation maîtrisée à 1,7%, signe d'une diversification progressive et d'une stabilité budgétaire préservée malgré la baisse des exportations énergétiques.

## **Brahim Guendouzi, économiste : «Nos équilibres macroéconomiques sont solides»**

A la faveur d'une série d'engagements et de décisions, inédites pour certaines dont la promulgation de nouvelles lois sur les hydrocarbures et l'investissement, l'Algérie affiche de solides performances économiques et est accréditée de mentions honorables par des institutions internationales.

Le FMI classe l'Algérie en troisième puissance économique d'Afrique, avec un PIB nominal estimé à 290 milliards de dollars en 2025, dépassant le Nigeria et réduisant l'écart avec l'Égypte ( $\approx 350$  milliards \$).

## **2025 : l'Algérie confirme son leadership économique en Afrique en faveur de l'intégration continentale**

L'engagement de l'Algérie en faveur du développement de l'Afrique s'est considérablement renforcé en 2025, en accueillant de grands événements économiques africains, parallèlement au lancement d'initiatives stratégiques confirmant son leadership, notamment en matière d'intégration économique du continent.

Tout au long de l'année qui s'achève, l'Algérie a été au cœur de la dynamique africaine en abritant notamment des conférences, des foires et des forums de dimension continentale, consacrés à divers domaines, illustrant sa ferme volonté d'accompagner les pays d'Afrique dans leurs projets stratégiques de développement.



## [Le président de la République répond favorablement à leur demande](#)

### [Une loi sur les partis](#)

Le chef de l'état a félicité la famille politique algérienne pour ce nouvel acquis qui vient renforcer le paysage démocratique algérien.

Tebboune termine l'année en beauté. Le dernier Conseil des ministres de 2025 a été marqué par des décisions majeures, notamment en matière de réformes politiques. La réunion a ainsi porté sur les nouvelles lois organiques relatives aux partis politiques, officiellement adoptées par le Conseil des ministres. «Cela après validation des amendements proposés à la demande des formations politiques», précise le communiqué ayant sanctionné cette réunion.



## [Le pétrole ouvre la semaine à plus de 60 dollars](#)

### [Le baril cale](#)

Les cours de l'or noir ont légèrement progressé sans avancée significative par rapport à la semaine achevée le 19 décembre.

Lorsque l'on n'avance pas, on recule, ou on fait du surplace. C'est schématiquement le cas des prix du pétrole qui n'ont pas enregistré de progrès notable malgré deux séances de hausse consécutives. Seule consolation, les cours de l'or noir sont restés au-dessus de la barre psychologique des 60 dollars. Une information qui intéresse à plus d'un titre l'Algérie qui a bâti sa loi de finances sur la base d'un baril de ce niveau. Autre détail, la semaine qui s'est achevée le 26 décembre a été amputée d'une séance.



## Assurances en Algérie

### Un secteur en pleine croissance

Le marché a enregistré une progression continue au cours des cinq dernières années.

Le marché algérien des assurances envoie des signaux de redressement et de consolidation, à la faveur d'une dynamique de croissance soutenue et d'une diversification progressive des offres. Ce constat a été largement mis en lumière par le président directeur général de la Société nationale des assurances (SAA), Youcef Benmicia, lors d'une rencontre économique organisée à Oran, en présence d'opérateurs économiques, d'investisseurs institutionnels.



## La décantation

2025 touche à sa fin. Une année qui a été riche en événements pour le pays sur le plan économique notamment. Parmi les principaux rendez-vous il y a eu la Foire internationale d'Alger (Fia 2025), en juin, un des plus grands, servant de plate-forme stratégique pour les entreprises nationales et internationales, avec des rencontres B2B et des opportunités de partenariat.

La Foire commerciale intra-africaine (Iatf 2025), en novembre, un événement continental majeur organisé avec l'Afreximbank, visant à stimuler le commerce et l'investissement sur le marché africain, avec des prévisions de signatures d'accords importants. Le Batimatec 2025, un salon dédié au secteur de la construction et des travaux publics.

### **Cour des comptes: publication du rapport annuel 2025**

La Cour des comptes a annoncé, dimanche, la publication de son rapport annuel pour l'année 2025, assorti de recommandations jugées nécessaires en fonction des constatations établies.

«Conformément à l'article 199 de la constitution, la Cour des comptes publie son rapport annuel 2025, établi en respect des dispositions de l'ordonnance n 95-20 du 17 juillet 1995 relative à la Cour des comptes, modifiée et complétée», a indiqué la Cour dans un communiqué.

### النص الكامل لبيان اجتماع مجلس الوزراء

ترأس رئيس الجمهورية, القائد الأعلى للقوات المسلحة, وزير الدفاع الوطني, السيد عبد المجيد تبون, اليوم الأحد, اجتماعا لمجلس الوزراء, حسب ما أورده بيان لمجلس الوزراء, هذا نصه الكامل :

"ترأس رئيس الجمهورية السيد عبد المجيد تبون, القائد الأعلى للقوات المسلحة وزير الدفاع الوطني, اجتماعا لمجلس الوزراء تناول مشروع قانون يتضمن تعديلا دستوريا تقنيا, ومشروع قانونين عضويين, يتعلقان بنظام الانتخابات والأحزاب السياسية, بالإضافة إلى عرض يخص تعويض تكاليف النقل في المجال الاقتصادي.

وعقب عرض جدول الأعمال, ثم عرض السيد الوزير الأول للنشاط الحكومي للأسبوعين الأخيرين, أسدى السيد رئيس الجمهورية أوامره وتعليماته وتوجيهاته كالتالي:

### مجلس الوزراء يصادق على التعديلات الخاصة بمشروع القانون العضوي المتعلق بالأحزاب السياسية

صادق مجلس الوزراء, خلال اجتماعه يوم الأحد برئاسة رئيس الجمهورية, القائد الأعلى للقوات المسلحة, وزير الدفاع الوطني, السيد عبد المجيد تبون, على التعديلات الخاصة بمشروع القانون العضوي المتعلق بالأحزاب السياسية.

وفي هذا الإطار, هنأ رئيس الجمهورية العائلة السياسية الجزائرية بهذا المكسب الجديد لفائدة المشهد الديمقراطي الجزائري.

## مجلس المحاسبة

### إنجاز 652 عملية رقابية خلال 2023

قام مجلس المحاسبة خلال سنة 2023 ب652 عملية رقابية, في إطار تجسيد مهامه الرامية لتحسين التسيير العمومي وتكريس الشفافية, حسب ما أفاد به التقرير السنوي للمجلس.

ووفقا لهذا التقرير, الذي نشر اليوم الأحد على الموقع الرسمي لمجلس المحاسبة, فإن المجلس قام في سنة 2023 بتنفيذ 652 عملية رقابية من أصل 777 عملية مبرمجة, أسفرت عن إعداد 734 تقرير رقابة, تتوزع على 137 تقرير يتعلق بنوعية التسيير و597 تقرير حول مراجعة حسابات التسيير للمحاسبين العموميين.

### مجلس المحاسبة ينشر تقريره السنوي لعام 2025

أعلن مجلس المحاسبة, في بيان له اليوم الأحد, عن نشر تقريره السنوي لعام 2025.

ويأتي نشر هذا التقرير "عملا بالمادة 199 من الدستور", حيث تم إعداده "طبقا لأحكام الأمر رقم 95-20 المؤرخ في 17 يوليو 1995 المتعلق بمجلس المحاسبة المعدل والمتمم", يضيف البيان.

ويتضمن هذا التقرير أهم نتائج أعمال الرقابة المنجزة من قبل مجلس المحاسبة بعنوان برنامج نشاطه الرقابي السنوي, مرفقة بالتوصيات التي يرى أنه يجب تقديمها وكذلك ردود المسؤولين والممثلين القانونيين والسلطات الوصية المعنية التي بلغت إليها هذه الأعمال في ظل احترام الإجراءات الحضور.

[مشروع تسوية الميزانية بالبرلمان شهر جانفي.. والأرقام تكشف:](#)

[ضريبة الثروة الأدنى تحصيلها في الجزائر بـ0.28 مليار دينار!](#)

تظل ضريبة الثروة الأدنى تحصيلها ضمن المنظومة الجبائية في الجزائر، إذ لم تتجاوز حواصلها 0,28 مليار دينار خلال سنة 2023، رغم تسجيلها ارتفاعا بنسبة 6,46 بالمائة مقارنة بسنة 2022، التي قُدِّرَ فيها التحصيل بـ0,26 مليار دينار، وتمثل ضريبة الثروة 0,45 بالمائة فقط من إجمالي حواصل الضريبة على رأس المال، وهو ما يعكس محدودية مردودها المالي، إذ يرتقب أن تكون هذه الوضعية محل نقاش داخل البرلمان، خلال دراسة مشروع قانون تسوية الميزانية لسنة 2023، المقرر عرضه على نواب المجلس الشعبي الوطني خلال شهر جانفي من السنة المقبلة.

وحسب مشروع قانون تسوية الميزانية لسنة 2023، الذي اطلعت عليه “الشروق”، حدّد قانون المالية مبلغ الإيرادات الجبائية بـ3.290,46 مليار دينار، قبل أن يرتفع هذا المبلغ إلى 3.391,38 مليار دينار بموجب قانون المالية التصحيحي، أي بزيادة قدرها 100,92 مليار دينار، ما يعادل نسبة 3,07 بالمائة.

[مجلس المحاسبة يصدر تقريره لعام 2025](#)

[إحالة 9 ملفات على العدالة و1060 قرار ضد الأمرين بالصرف](#)

غرامات بستة ملايين دينار و782 مليون دينار مسؤولية مالية

إصدار 1100 قرار قضائي وملف السرطان تحت المجهر

أحال مجلس المحاسبة في تقريره السنوي لسنة 2025 إلى النواب العامين 9 تقارير تفصيلية تتضمن وقائع قابلة للوصف الجزائي، كما أصدر المجلس 1125 قرارا قضائيا، منها 1060 قرارا ضد الأمرين بالصرف والمحاسبين العموميين بسبب التأخر أو عدم تقديم الحسابات لدى كتابة الضبط، تضمنت 30 قرارا بوضع المسؤولين في حالة مدين بمبلغ إجمالي 782,621,4274 دينار.

[خلال مداخلته في ندوة الجمعية الوطنية لترقية الرقمنة... مصيطفى:](#)

### [تطبيق الرقمنة لا يمكن أن يكون خارج الرؤية الكلية للاقتصاد](#)

قال البروفسور بشير مصيطفى، خبير الاستشراف، ورئيس مؤسسة "صناعة الغد"، إن العمل الجمعي المتخصص في الرقمنة يتطلب تصميم شركات مبنية على الرقمنة كنماذج نشاط في حين يبقى على الحكومة مرافقة مثل هذه المؤسسات للولوج لأنظمة الرقمنة من خلال الدعم، التدريب وتمويل المشروعات حتى يمكن الوصول إلى إلكترونية أفق 2030. ومن خلال مداخلته، في ندوة الجمعية الوطنية لترقية الرقمنة في الجزائر، السبت، أكد مصيطفى أن فهم الرقمنة أو تطبيقها لا يمكن أن يكون خارج الرؤية الكلية للاقتصاد، فلنجاحها شروط فنية، حسب، تبدأ من الإرادة السياسية إلى مواكبة التحولات الرقمية في التكنولوجيا مرورا بجودة المنظومة الوطنية للإحصاء وجودة الإدارة.

### [مجلس المحاسبة ينشر تقريره السنوي 2025.. وهذا أهم ما جاء فيه](#)

أعلن مجلس المحاسبة عن نشر تقريره السنوي لسنة 2025. حيث يعرض فيه أبرز نتائج أعمال الرقابة التي أنجزها مجلس المحاسبة في إطار برنامج نشاطه الرقابي السنوي، مرفقة بجملة من التوصيات. إلى جانب ردود المسؤولين والممثلين القانونيين والسلطات الوصية المعنية. وذلك في احترام تام للإجراء الحضوري.

وتهدف المعايينات والتقييمات الواردة في التقرير إلى ترقية التسيير السليم وتعزيز فعالية استخدام الوسائل والموارد والأموال العمومية. لدى الهيئات الخاضعة للرقابة.

ويتضمن التقرير السنوي 13 مذكرة إدراج و38 توصية، موزعة على ثلاثة فصول خُصصت على التوالي لإدارات الدولة، والجماعات المحلية. والمرافق والمؤسسات العمومية. كما أفرد التقرير فصلاً رابعاً قَدّم فيه مجلس المحاسبة عرضاً حول استعمال موارده المالية والبشرية، فضلاً عن نشاطاته في مجال التعاون الدولي.

## رفع التجريم عن فعل التسيير يحرر روح المبادرة

### الرئيس تبون يسد منافذ تقويض الحركة الاقتصادية والاجتماعية

يشكل رفع التجريم عن فعل التسيير من أبرز المسائل التي حرص رئيس الجمهورية، السيد عبد المجيد تبون، على تجسيدها منذ انتخابه رئيسا للبلاد، بهدف تحرير المبادرة والسماح للمستثمرين بالقيام بمشاريعهم، خاصة في سياق حملة محاربة الفساد ووضع حد لمحاولات استغلالها لتصفية الحسابات، مما ينعكس سلبا على التنمية الوطنية.

سارع رئيس الجمهورية في سياق رؤيته الاستباقية الى سد المنافذ التي تقوض الحركة الاقتصادية والاجتماعية للبلاد، تحت طائلة حجج بعيدة عن الواقع، باستغلال ورقة محاربة الفساد، وعلى الرغم من أنها اتت اكلها وزجت بالعديد من المسؤولين المتورطين في السجون، الا انها تحولت لدى البعض الى وسيلة للضغط و الابتزاز على مسؤولين النزهاء.

## مجلس المحاسبة ينشر تقريره السنوي لعام 2025

### 7 عمليات رقابية على تسيير البلديات

أعلن مجلس المحاسبة، في بيان له أمس، عن نشر تقريره السنوي لعام 2025، في إطار ترقية التسيير السليم وضمن أكثر فعالية في استخدام الوسائل والموارد والأموال العمومية من قبل الهيئات الخاضعة للرقابة. ويأتي نشر هذا التقرير "عملا بالمادة 199 من الدستور"، حيث تم إعداده "طبقا لأحكام الأمر رقم 95-20 المؤرخ في 17 يوليو 1995 المتعلق بمجلس المحاسبة المعدل والمتمم".

ويتضمن هذا التقرير أهم نتائج أعمال الرقابة المنجزة من قبل مجلس المحاسبة بعنوان برنامج نشاطه الرقابي السنوي، مرفقة بالتوصيات التي يرى أنه يجب تقديمها وكذلك ردود المسؤولين والممثلين القانونيين والسلطات الوصية المعنية التي بلغت إليها هذه الأعمال في ظل احترام الإجراءات الحضورية. وتهدف المعاينات والتقييمات الواردة في التقرير إلى "ترقية التسيير السليم وضمن أكثر فعالية في استخدام الوسائل والموارد والأموال العمومية من قبل الهيئات الخاضعة للرقابة". ويحتوي هذا التقرير السنوي على 13 مذكرة إدراج و38 توصية، موزعة على ثلاثة فصول مخصصة على التوالي لإدارات الدولة والجماعات المحلية والمرافق والمؤسسات العمومية.

## تطوير 39 منها والبقية تدخل التجريب

### 47 خدمة عصرية على البوابة الوطنية للخدمات الرقمية

أدرجت المحافظة السامية للرقمنة ضمن البوابة الوطنية للخدمات الرقمية خدمات تخص أهم القطاعات الوزارية والهيئات ذات العلاقة بالمواطن، على غرار تلك الخاصة بوزارة الداخلية والجماعات المحلية والنقل والعمل والتشغيل والضمان الاجتماعي والمالية والسكن والعمران والمدينة والتجارة الداخلية والعدل.

أصبح بإمكان المواطنين الاستفادة من خدمات طلب استخراج دفتر عقاري ومستخرج المخطط العقاري وطلب استخراج نسخة من السجل، ضمن الخدمات المدرجة في البوابة الوطنية للخدمات الرقمية الخاصة بالمديرية العامة للأموال الوطنية، حسب وثيقة تحوز عليها "المساء"، إلى جانب خدمة طلب واستخراج نسخة من العقد، طلب واستخراج الشهادة السلبية للعقار وطلب مستخرج من حالة القسم "CC12".



## مجلس المحاسبة ينشر تقريره السنوي

أعلن مجلس المحاسبة، في بيان له اليوم الأحد، عن نشر تقريره السنوي لعام 2025.

ويأتي نشر هذا التقرير "عملا بالمادة 199 من الدستور"، حيث تم إعداده "طبقا لأحكام الأمر رقم 95-20 المؤرخ في 17 يوليو 1995 المتعلق بمجلس المحاسبة المعدل والمتمم"، يضيف البيان.

ويتضمن هذا التقرير أهم نتائج أعمال الرقابة المنجزة من قبل مجلس المحاسبة بعنوان برنامج نشاطه الرقابي السنوي، مرفقة بالتوصيات التي يرى أنه يجب تقديمها وكذلك ردود المسؤولين والممثلين القانونيين والسلطات الوصية المعنية التي بلغت إليها هذه الأعمال في ظل احترام الإجراءات الحضور.

## GÉNÉRALISATION DU PAIEMENT ÉLECTRONIQUE **Les banques s'impliquent**

*Les services du commerce intérieur intensifient leurs actions sur le terrain pour promouvoir la généralisation du paiement électronique. Les agents de contrôle insistent sur l'obligation de mettre à disposition les terminaux de paiement électronique (TPE) avec l'appui des banques, afin de faciliter les transactions commerciales, renforcer la transparence et accompagner la transition vers la numérisation.*

**Rym Nasri – Alger (Le Soir)** – La campagne de sensibilisation pour la généralisation de la numérisation des transactions commerciales, à travers le paiement électronique, se poursuit sur tout le territoire national. Les services des directions du commerce intérieur des différentes wilayas multiplient les sorties sur le terrain afin de rappeler aux commerçants la nécessité de mettre à la disposition des clients les moyens de paiement électronique.

Cette démarche s'inscrit comme mesure nécessaire et un engagement pour faciliter les échanges commerciaux et renforcer la

transparence des transactions. Les agents de contrôle du commerce touchent l'ensemble des activités commerciales.

Cette fois-ci, l'opération a ciblé les pharmacies où les équipes procèdent à la vérification de la disponibilité et de l'utilisation effective des terminaux de paiement électronique (TPE). L'objectif est d'assurer que ces établissements offrent aux clients la possibilité de régler leurs achats par voie électronique.

Lors de cette campagne de sensibilisation, les agents de contrôle incitent les commerçants à recourir aux TPE. Ils rappellent les avantages que représente ce mode de paiement aussi bien pour les professionnels que pour les consommateurs.

Le e-paiement permet en effet, un gain de temps considérable lors des transactions commerciales, réduit la manipulation de liquidités et améliore la sécurité des échanges. D'ailleurs, de plus en plus de clients privilégient l'utilisation de leurs cartes interbancaires ou de la carte postale Edahabia pour régler leurs achats et consommations afin d'éviter de transporter l'argent en espèces. Cette opération de

sensibilisation connaît également l'adhésion des banques, qui accompagnent les services du commerce intérieur et de la régulation du marché national dans leurs efforts visant à rappeler aux commerçants le caractère obligatoire de la mise à disposition du service de paiement électronique.

Les établissements bancaires s'engagent ainsi à faciliter l'acquisition des appareils de paiement électroniques par les commerçants, dans un délai ne dépassant pas 15 jours. A l'exemple de la Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP) qui mène une campagne destinée à équiper l'ensemble des commerçants en TPE. Elle encourage également le paiement à travers le téléphone portable grâce à l'application «Mobi-pay», une solution numérique qui s'inscrit dans le cadre du processus de digitalisation des services financiers. La CNEP assure que la mise à disposition des terminaux de paiement électronique dans des délais courts, variant entre 10 à 15 jours, afin d'accélérer la généralisation du paiement électronique à travers le pays.

**Ry. N.**

## INFLATION **BAISSE GÉNÉRALISÉE DES PRIX EN 2025, SELON L'ONS**



Alors que l'économie algérienne a longtemps été marquée par une inflation relativement élevée, notamment après les hausses mondiales des prix alimentaires et énergétiques les années précédentes, en 2025, la tendance s'est inversée, puisque le pays a enregistré une baisse généralisée des prix, selon l'Office national des statistiques (ONS). Au mois d'octobre dernier, et par rapport au même mois de l'année 2024, la variation des prix à la consommation a été de -1,2% alors que le rythme d'inflation annuel (novembre 2024 à octobre 2025) a été de +1,7%. En septembre dernier, le rythme d'inflation annuel a été de 2,2%, après avoir atteint 2,7% au mois d'août dernier. Cette situation contraste avec une moyenne historique plus élevée, montrant une stabilisation économique après des périodes de hausse, grâce notamment à des baisses de prix dans des secteurs clés, reflétant des ajustements sur le marché intérieur.

Par catégories de produits, celle des produits alimentaires a été la plus touchée. La baisse des prix des légumes, pomme de terre et viandes a entraîné une chute globale de l'indice alimentaire, selon l'ONS. Dans les services, la diminution est faible (-0,8%), montrant que la déflation est surtout concentrée sur les biens de consommation, estime la même source. Pour les produits agricoles frais, les variations sont spectaculaires, avec des baisses à deux chiffres, reflétant une surabondance de l'offre ou une baisse de la demande. Concernant les raisons invoquées pour expliquer cette baisse, il a été cité les mesures protectionnistes, notamment les restrictions sur les importations et le soutien accru à la production locale qui ont, dit-on, réduit la pression sur les prix. Le surplus de l'offre locale dans des secteurs comme l'agroalimentaire a entraîné une baisse des prix. En outre, le ralentissement de la consommation des ménages, dont le pouvoir d'achat s'est nettement détérioré ces dernières années, a contribué à la baisse des prix. Il y a aussi des facteurs externes comme la stabilisation des prix mondiaux, qui a vu le recul des cours internationaux de certaines matières premières, notamment alimentaires et énergétiques, ce qui a répercuté cette baisse sur le marché local. Enfin, les prévisions indiquent une inflation modérée autour de 1,3% d'ici fin 2025-début 2026.

DROIT DE CHANGE

# Entrée en vigueur et mesures de régulation



PHOTOS: DR

Cette année a vu l'entrée en vigueur, depuis le 20 juillet dernier, du droit de change pour voyage à l'étranger, conformément à l'instruction n° 05-2025 du 17 Juillet 2025 de la Banque d'Algérie (BA) fixant les montants et modalités d'octroi de ce droit au profit des nationaux résidents. Appliquée conformément à la décision du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, cette instruction a fixé le montant à 750 euros (ou équivalent en devise librement convertible) pour les personnes âgées de 19 ans et plus, et à 300 euros pour les personnes âgées entre 12 et moins de 19 ans, dans la limite de deux enfants par famille. Ce droit de change est attribué une seule fois par an,

pour un séjour d'une durée minimale de sept jours, et reste exclusivement réservé à son bénéficiaire. La délivrance du montant en devise est effectuée au niveau des points de sortie du territoire national, sur présentation du reçu de versement, du passeport et de la carte d'embarquement, ou lors des formalités frontalières pour les voyageurs par voie terrestre. Ce sont en somme les principales mesures contenues dans cette instruction, dont l'application a fini par être durcie en cette fin année en raison de pratiques illégales. En ce mois de décembre, la BA a en effet émis trois notes successives pour recadrer la mise en œuvre de l'instruction et réguler l'opération. L'objectif étant de mettre un terme aux dépassements enregistrés, selon les explications de la BA.

Obligation de détention d'un compte bancaire, interdiction du paiement en espèces, restitution du montant du droit de change perçu en cas de séjour à l'étranger d'une durée effective inférieure à sept jours, résumant en somme les nouvelles conditions de la BA pour bénéficier de ce droit. Des conditions fixées par deux notes adressées aux banques les 15 et 16 décembre. Ce qui a été suivi par un autre tour de vis via la note du 23 décembre 2025. Dans ce courrier, l'institution rappelle que «l'octroi du droit de change pour voyage à l'étranger constitue un droit strictement personnel». A ce titre, la BA a précisé que «le règlement de la contre-valeur en dinar du droit de change doit être

effectué exclusivement par le bénéficiaire lui-même ou par toute personne qui lui est apparentée». Une manière de mettre fin aux détournements opérés par certains acteurs, sachant que plusieurs affaires ont révélé que des réseaux ont organisé des déplacements, notamment vers la Tunisie, dans le but de détourner les 750 euros accordés au taux officiel vers le marché parallèle des devises. Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a même indiqué dans ce cadre que de nombreux cas de fraude et d'abus ont été enregistrés dans l'utilisation de l'allocation touristique, faisant savoir que près de 100 000 cas de fraude ont été recensés en l'espace d'un mois et demi.

Samira Imadalou

## Cour des comptes : 652 opérations de contrôle effectuées en 2023

La Cour des comptes a effectué 652 opérations de contrôle durant l'année 2023, dans le cadre de ses actions visant l'amélioration de la performance de la gestion publique, a indiqué l'institution dans son dernier rapport annuel.

Selon ce rapport rendu public hier sur son site web et repris par l'APS, la Cour des comptes a réalisé 652 opérations de contrôle sur un total de 777 opérations programmées, se traduisant par l'établissement de 734 rapports de contrôle, répartis sur 137 rapports portant sur la qualité de gestion et 597 rapports à fin d'apurement des comptes de gestion des comptables publics.

En outre, la Cour des comptes, toutes formations délibérantes confondues, a rendu 1324 actes relevant aussi bien de ses attributions administratives que juridictionnelles. Au titre de ses attributions administratives, l'institution a adopté

199 actes, comprenant 121 notes d'appréciation portant sur les conditions de gestion des organismes contrôlés, assorties de recommandations à l'intention des gestionnaires concernés, selon la même source. S'ajoute à cela, 38 notes sectorielles relatives à la gestion des crédits alloués aux différents secteurs ministériels par les lois de finances, ainsi que 40 lettres de présidents de chambre adressées aux gestionnaires d'organismes publics concernés, « en vue de prendre les mesures qu'implique une saine gestion des finances publiques ou bien à l'effet de récupérer des sommes irrégulièrement perçues ou restant dues au Trésor public ». Dans l'exercice de ses attributions juridictionnelles, la Cour des comptes a rendu 1125 actes qui se décomposent en 1069 arrêts relatifs à l'apurement des comptes de gestion des comptables publics, dont 280 arrêts

provisoires, 773 arrêts définitifs et 16 arrêts de révision d'arrêts définitifs. Les arrêts définitifs se répartissent entre 743 arrêts de décharge et 30 arrêts de mise en débet engageant la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics, pour un montant total des débits prononcés de 74,78 millions de dinars.

### CONDAMNATION ET AMENDES

La Cour des comptes a également établi 27 rapports circonstanciés retraçant des faits susceptibles de constituer des infractions aux règles de la discipline budgétaire et financière, ainsi que 20 arrêts rendus par la Chambre de discipline budgétaire et financière (CDBF), « prononcés à l'encontre des ordonnateurs et des gestionnaires, qui ont agi en violation des dispositions législatives et réglementaires régissant l'utilisation

et la gestion des fonds et des moyens matériels publics ». Ces décisions comprennent neuf arrêts de décharge et 11 arrêts portant condamnation à des amendes, pour un montant global de 815 000 DA, est-il indiqué dans le rapport. Neuf rapports circonstanciés consignant des faits susceptibles de qualification pénale ont, en outre, été élaborés en vue de leur transmission aux procureurs généraux territorialement compétents.

En matière de reddition des comptes, la Cour des comptes a prononcé 1060 arrêts à l'encontre des ordonnateurs et des comptables publics pour non-dépôt ou dépôt tardif de leurs comptes, répartis entre 324 arrêts provisoires, 604 arrêts définitifs et 132 arrêts de révision. Le montant total des amendes prononcées à ce titre s'élève à 6,08 millions de dinars, précise la Cour des comptes dans son rapport.

R. N.



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

💡 Avez-vous des questions?  
Contactez nous sur :

✉️ [dc@mf.gov.dz](mailto:dc@mf.gov.dz)

☎️ Poste: 2784

[www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz)



@MFinance\_dz



@MFinancesdz



MFINANCES CHANNEL وزارة المالية الجزائرية



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES  
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger